

## DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT OU REPARATION

Département des Travaux  
Agent traitant : Benoît Abad et Ortega  
Tél. 064/27.78.11  
Fax 064/27 79 92  
E-mail : travaux@lalouviere.be

Je soussigné(e) .....

N° National (au verso de votre carte d'identité) .....

Domicilié(e) .....

.....Téléphone : .....

Adresse mail : .....

- sollicite :  le raccordement à l'égout communal de mon immeuble situé :  
(nouvelle construction ou raccordement particulier inexistant)  
 la réparation de mon raccordement situé :  
(raccordement particulier existant défectueux)

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Maison unifamiliale ou immeuble à appartements/logements : .....

Nombre d'appartements/logements : .....

Identité de l'entrepreneur choisi : .....



Depuis le 1er juillet 2013, tout nouveau raccordement particulier à l'égout public fait l'objet d'une redevance communale de € 150,00 du mètre courant payable après travaux à la Ville (sur réception d'une invitation à payer) – CC 01/07/13  
Cette redevance est à majorer de € 60,00 par mètre/appartement-logement supplémentaire situé dans l'immeuble.

Longueur du nouveau raccordement particulier à l'égout : ..... mètre(s) courant(s)  
(à déterminer par l'agent technique)

**Ce formulaire de demande est à introduire 30 jours de calendrier au moins avant le début des travaux soit :**

par mail : [travaux@lalouviere.be](mailto:travaux@lalouviere.be)

par courrier : Cité Administrative – Service Travaux – Place Communale – 7100 La Louvière  
à déposer à l'accueil de la Cité Administrative

Je déclare avoir bien pris connaissance des spécifications techniques relatives aux travaux de raccordement.

Date :

Signature du demandeur :

**Si vous souhaitez réaliser un nouveau raccordement à l'égout ou le faire réparer, vous devez compléter le formulaire suivant.**

**Celui-ci est à renvoyer 30 jours de calendrier au moins avant le début des travaux, soit :**

- par mail : [travaux@lalouviere.be](mailto:travaux@lalouviere.be)
- par courrier : Cité Administrative - Service Travaux – Place Communale - 7100 La Louvière ou à déposer à l'accueil de la Cité Administrative
- par fax : 064/27 79 92

**Pour toute question d'ordre technique sur le raccordement, nous vous invitons à contacter notre agent technique, M. Benoît Abad au 064/27.78.11.**

**A la réception de votre formulaire, le service des Travaux calculera le montant de la redevance s'il s'agit d'un nouveau raccordement (€ 150,00 du mètre courant à majorer de € 60,00 par mètre/appartement-logement supplémentaire situé dans l'immeuble).**

**Le service vérifiera également si l'entrepreneur choisi par le demandeur est bien agréé en voirie. A toute fin utile, vous trouverez une liste non exhaustive d'entrepreneurs agréés et les prescriptions techniques à respecter ci-après.**

**L'entrepreneur sera invité par fax à déposer un cautionnement : € 300,00 € par chantier ou € 1 000,00 annuellement, caution qui lui sera remboursée après vérification de la bonne exécution des travaux par le délégué de la Ville.**

**Par la suite, le service des travaux rédigera un rapport à l'attention du Collège communal, l'autorité compétente pour délivrer ce type d'autorisation.**

**Après approbation par le Collège Communal, UN COURRIEL pour une question de rapidité (ou courrier si vous ne possédez vraiment pas d'adresse mail) vous sera envoyé pour vous informer qu'il est indispensable de verser la somme de € 5,00 pour timbre fiscal et que ce n'est qu'après réception de ce paiement que l'autorisation vous sera expédiée, par courrier.**

**Vous pourrez ensuite entamer les travaux avec votre entrepreneur moyennant l'obtention d'une autorisation d'occupation de voirie (faite par l'entrepreneur) le cas échéant.**

**Dans le cas d'un nouveau raccordement et après la fin des travaux, une invitation à payer relative à la redevance vous sera envoyée par le service des taxes de la Ville**